

Challenge float-tube

dimanche 24 septembre et dimanche 8 octobre 2023

Règlement

Déroulement :

1. La manifestation « Challenge float-tube » relève de la pêche au lancer avec des leurres artificiels.
2. La compétition se déroulera en 1 manche de 6h non-stop de 9h00 à 15h00 avec un maximum de 40 participants.
3. Tout retard sera sanctionné par le comité d'arbitrage (exception pour le cas des 5 min d'un combat avec un poisson après le temps imparti).
4. Les limites de pêche seront présentées à l'ensemble des concurrents lors d'un briefing le jour de l'épreuve. Elles seront matérialisées sur le terrain, par tout moyen à la convenance des organisateurs.
5. L'organisateur indiquera clairement et signalera (si nécessaire), les zones spéciales, à l'intérieur de la zone de pêche qui seront sujettes à un type de restriction, comme les réserves de pêche, les zones où l'accès est interdit, ou celles présentant des risques appréciés par l'organisateur local, les lignes haute tension...
6. L'organisateur peut annuler ou interrompre la manifestation si la sécurité des participants ne peut être assurée (condition météorologique, sanitaire ou autre).

Concurrents :

1. L'inscription est de 10 euros/mineur et 15 euros/majeur et par journée elle est obligatoire (date limite du 18 septembre inclus pour la journée du 24 septembre et du 2 octobre inclus pour la journée du 8 octobre par courrier avec règlement). **NB : obligation de renvoyer 1 chèque et une fiche par journée et par pêcheur** (pas de paiement partagé ou groupé sur les deux manches).
2. Les concurrents devront être en possession d'une carte de pêche en cours de validité n° Permis obligatoire sur inscription.
3. Les participants mineurs ne pourront concourir qu'en présence d'une autorisation parentale remise lors de l'inscription.
4. Il sera demandé à chaque concurrent de respecter les autres compétiteurs et de se plier au règlement ainsi qu'aux injonctions des commissaires, du comité et du jury.
5. Il sera demandé de respecter l'intégrité de la faune et de la flore (et pas uniquement les poissons !). Tout manquement à ces règles de bonne conduite sera sanctionné.
6. En participant à cet événement, les compétiteurs cèdent leur droit à l'image.
7. La distance minimale entre chaque pêcheur est de 5 mètres.
8. les participants se déplaceront en float-tube uniquement (moteur électrique interdit).

Equipements et leurres :

1. La compétition se déroulera exclusivement au lancer aux leurres, dans toutes ses variantes. Toutefois la pêche à la mouche n'est pas autorisée. L'usage des appâts vivants est interdit.
2. Les pêcheurs veilleront en toute circonstance à adopter un comportement respectueux envers le poisson, afin notamment de préserver intacte l'intégrité physique de leurs prises. Les concurrents sont vivement incités à recourir à l'emploi d'hameçons simples sur leurs leurres en remplacement des triples et l'obligation d'écraser les ardillons ou bien utiliser des hameçons sans ardillons.
3. En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra se servir que d'une seule canne et d'un moulinet. Cependant, les concurrents peuvent transporter au maximum 4 cannes durant le cours de l'épreuve.
4. L'utilisation d'une épuisette est conseillée pour sortir le poisson de l'eau. Il est interdit d'utiliser les épuisettes métalliques. Les « Fish-grip » ou « pinces à poissons » sont interdits.
5. L'utilisation d'attractants, arômes, huiles est autorisée uniquement pour imprégner les leurres. Tous types d'amorces, pâtes, huiles, arômes naturels ou artificiels déversés dans l'eau ou imprégnés sur autre chose que le leurre dans le but d'attirer le poisson sont interdits.
6. Le port du gilet de sauvetage est obligatoire.
7. La bourriche flottante est autorisée dans la limite d'un stockage de 5 poissons uniquement dans l'attente des commissaires.

Poissons pris en compte :

1. Sont considérés valides les poissons vivants appartenant aux espèces suivantes : Brochet, Sandre, Black Bass, Silure et Perche.

Espèce	Taille minimal de capture	Bonus big fish	Coef de Bonification
Brochet	aucune	>80 cm	1.5
Sandre	aucune	>60 cm	1.5
Black-Bass	aucune	>45 cm	1.5
Silure	aucune	>150 cm	1.5
Perche	aucune	>40 cm	1.5

2. Les points seront accordés de la manière suivante, 1 centimètre égale 1 point avec un arrondi au centième supérieur à partir de 0,5cm (ex : 33.5 cm arrondi à 34 cm).

3. Pour les bonifications, ex : une perche de 45 = 45×1.5 soit 67,5 arrondi à 68 cm donc 68 points.

4. La longueur des poissons est la mesure maximale de l'extrémité de la bouche fermée à l'extrémité de la caudale avec la nageoire allongée dans l'axe du corps.
5. Si le poisson est ferré pendant le temps de pêche de la manche mais que le combat dépasse l'heure de fin de manche, le pêcheur disposera de 5 minutes au-delà de celui-ci pour sortir le poisson de l'eau.
6. Sauf lorsque la sécurité ou l'intégrité du poisson est menacée, le compétiteur ne devra bénéficier d'aucune aide extérieure pour sortir sa prise.

Validation des poissons :

1. Lors de la capture d'un poisson par un concurrent, celui-ci se chargera de faire un signe aux commissaires afin que ceux-ci puissent le mesurer (un stockage de 5 poissons maximum en bourriche flottante est toléré dans l'attente des commissaires).
2. Ne seront considérés valides que les poissons capturés par la gueule et repartis vivants en bonnes conditions après la remise à l'eau.
3. Après mesure, le poisson sera remis directement à l'eau de façon à lui garantir les meilleures chances de survie.
4. Tout débordement frauduleux, toute tentative visant à gagner du temps seront sanctionnés selon leur gravité par le comité d'arbitrage.
5. Les fiches de captures devront être remises aux organisateurs mobilisés dans les 15 minutes pour les contrôles de point.

Réclamations :

1. Les pêcheurs disposent de 30 minutes, à partir de la fin de la manche (heure officielle de fin du temps de pêche de chaque compétiteur), pour formuler les réclamations qui peuvent avoir lieu. Aucune réclamation concernant la compétition ne pourra être faite après.
2. Les réclamations devront être faites par écrit au comité d'arbitrage de l'épreuve.
3. La décision du comité d'arbitrage est motivée, définitive et non contestable. Il aura statué sur les réclamations avant la proclamation des résultats. Les compétiteurs seront informés des litiges et des sanctions éventuelles à l'énoncé des classements de fin de manche.

Attribution des points et classements :

1. Le classement est individuel
2. Les compétiteurs se classent selon la longueur totale obtenue.
3. Le vainqueur de la manche sera le compétiteur qui aura obtenu la valeur la plus élevée de la manche (points poissons).
4. S'il y a égalité entre deux concurrents, ce sera le pêcheur ayant capturé le plus grand nombre de poissons qui sera déclarée vainqueur.

Secteur de pêche pour le 24 septembre 2023 à l'Île Perchette (Noizay) :



Le point de RDV :

Point de rendez-vous au pied du plan d'eau, entrée du plan d'eau au carrefour entre la D78 et la D952.

Restauration :

Le repas n'est pas pris en charge dans les frais d'inscription. Repas à la charge des participants.

Règlement :

Règlement de votre inscription par chèque uniquement à l'ordre de la : **Fédération de pêche d'Indre et Loire**, ci-joint avec votre fiche d'inscription à l'adresse suivante :

Fédération de Pêche Indre-et-Loire

173 Bis Avenue André MAGINOT - 37100 Tours

Secteur de pêche pour le 08 octobre 2023 au Lac du Val Joyeux (Château-La-Vallière) :



Le point de RDV :

Point de rendez-vous au pied du plan d'eau, entrée du plan d'eau au carrefour entre la D749 et la rue du Pont d'Aune.

Restauration :

Le repas n'est pas pris en charge dans les frais d'inscription. Repas à la charge des participants.

Règlement :

Règlement de votre inscription par chèque uniquement à l'ordre de la : **Fédération de pêche d'Indre et Loire**, ci-joint avec votre fiche d'inscription à l'adresse suivante :

Fédération de Pêche Indre-et-Loire

173 Bis Avenue André MAGINOT - 37100 Tours

Déroulement des journées du 24 septembre **2023 et du 8 octobre 2023 :**

7h45 accueil des participants avec café et remise du matériel (fiche de capture et tour de cou)

8h45 briefing sur le déroulement

8h55 mise à l'eau des float-tube

9h00 DEBUT de MANCHE

15h00 FIN de MANCHE au point de rendez-vous

15h15 Heure maxi pour remise des fiches de capture au point de RDV

15h30 Résultats et Remise des prix

16h00 Pot de l'amitié pour terminer cette journée

Nom :

Prénom :

Signature : (précédée de la mention « lu et approuvé »)



Challenge float-tube
Ile Perchette (Noizay)
Dimanche 24 septembre 2023

Formulaire d'inscription individuelle

Nom	
Prénom	
Adresse	
Téléphone	
N° Carte de pêche	
Mail	

Je m'engage ...

- A respecter la zone autorisée pour la rencontre
- A respecter les prises, les autres participants, ainsi que les consignes des commissaires
- A régler **10 euros/mineur** ou **15 euros/majeur** d'inscription en chèque à l'ordre suivant : « Fédération de pêche 37 »

J'autorise...

La Fédération de pêche 37 à prendre photos et vidéos sur lesquelles j'apparais et à les utiliser pour faire la promotion de ses activités.

Pour les mineurs : Autorisation parentale

Je soussigné, représentant légal de
....., autorise ce dernier à participer à la rencontre amicale de pêche
urbaine de Tours.

Fait le à

Signature :



Challenge float-tube Lac du Val Joyeux (Château-La- vallière)

Dimanche 8 octobre 2023

Formulaire d'inscription individuelle

Nom	
Prénom	
Adresse	
Téléphone	
N° Carte de pêche	
Mail	

Je m'engage ...

- A respecter la zone autorisée pour la rencontre
- A respecter les prises, les autres participants, ainsi que les consignes des commissaires
- A régler **10 euros/mineur** ou **15 euros/majeur** d'inscription en chèque à l'ordre suivant : « Fédération de pêche 37 »

J'autorise...

La Fédération de pêche 37 à prendre photos et vidéos sur lesquelles j'apparais et à les utiliser pour faire la promotion de ses activités.

Pour les mineurs : Autorisation parentale

Je soussigné, représentant légal de
....., autorise ce dernier à participer à la rencontre amicale de pêche
urbaine de Tours.

Fait le à

Signature :